

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 9 (1917)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Une révolte à La Chaux-de-Fonds  
**Autor:** Guy, A. / Schurch, C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383167>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Le seul moyen pour les autorités de sortir de la mauvaise voie dans laquelle elles se sont engagées, c'est un prompt retour à la légalité. Le feront-elles? Il est permis d'en douter à voir leur affollement.

\* \* \*

Cet événement n'a pas qu'un côté tragique. Ce serait mal connaître le peuple des Montagnes neuchâteloises que de le croire incapable, tout en se rendant compte du sérieux de la situation, de dégager le comique de l'affaire. E.-P. Graber ne rentrera pas au « clou » que le jour où les traîneurs de sabre auront débarrassé La Chaux-de-Fonds de leurs incommodes personnes. Et tous les flics de la sûreté, aidés de bourgeois qui affichent de réelles aptitudes dans l'art de moucharder, ont bon chercher, perquisitionner, ajouter gaffe sur gaffe, le rédacteur de *La Sentinelle* reste introuvable, encore que chaque jour il écrit quelques articles sur la situation. La population reste sourde aux provocations, tant sa résistance passive lui paraît donner sur les nerfs de la bourgeoisie et des autorités. Seuls des événements plus graves et certaines provocations la feront changer de tactique, c'est ce que l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds a fait connaître au Conseil d'Etat, à qui elle envoya la lettre suivante :

Chargée.

*Au Conseil d'Etat du canton de et à Neuchâtel.*

Monsieur le Président et Messieurs,

L'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, groupant tous les syndicats de la ville, ne peut rester indifférente devant la provocation évidente constituée par la présence des troupes se répandant dans les rues tous les soirs, dès la sortie des fabriques et ateliers. Tandis que la tranquillité la plus complète règne toute la journée, notamment à midi où le mouvement est aussi fort que le soir, il est pénible et énervant de voir sortir la troupe qui vient se camper sous les yeux des ouvriers qui circulent paisiblement dans les rues.

La population s'inquiète de voir autant de soldats en une seule ville, elle craint pour son ravitaillement. Le retrait de la troupe s'impose, si l'on ne veut pas aller au-devant d'événements plus graves. Un rien peut les déclencher. Encore quelques scènes comme celles dont fut témoin un journaliste de Zurich et nous ne répondrons plus de rien!

Au nom de nos organisations syndicales, nous protestons contre un pareil déploiement de forces armées. Nous avons conseillé jusqu'ici le calme à nos sociétaires et nous le ferons encore, mais si vous ne faites pas droit à notre demande de retirer la troupe et qu'il en résulte de nouvelles provocations, vous encourez la responsabilité de ce qui en résultera.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

**Au nom de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds :**

Le secrétaire,  
(sig.) **A. Guy.**

Le président,  
(sig.) **C. Schurch.**

Il est des socialistes, parmi lesquels de nombreux intellectuels, qui s'étonnent de ce que les organisations syndicales de La Chaux-de-Fonds prêchent le calme à leurs sociétaires et préféreraient une bonne grève générale. Certes, la grève générale est un moyen et ce serait une erreur de ne vouloir point s'en servir au moment opportun. Nous savons du reste qu'une assemblée des comités des syndicats et de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds a examiné, avec des délégués d'autres régions, l'éventualité d'un mouvement de ce genre. Et ce n'est pas tant la grève générale elle-même que son opportunité qui a fait l'objet de la discussion. En attendant le moment propice, il faut surtout ne pas ignorer que le calme dont font preuve les ouvriers de La Chaux-de-Fonds, est le fait d'ouvriers organisés, condition sine qua non de réussite. Il y a souvent plus de difficultés à agir de la sorte, qu'à déclencher un mouvement de grève générale, et ceux-là sont habiles qui ont su éviter jusqu'ici les pièges des autorités et de la camarille militaire réunies, ce qui ne manque pas de placer ces dernières dans une situation peu enviable.



## Conférence syndicale internationale

La *Revue syndicale* a renseigné déjà ses lecteurs sur les démarches faites par l'Union suisse des fédérations syndicales en vue de la convocation d'une conférence syndicale internationale. Voici, à ce propos, la lettre qu'elle adressa à différentes Centrales syndicales nationales :

Berne, le 29 mars 1917.

**Aux Centrales syndicales nationales d'Amérique, d'Angleterre, de France, d'Italie, d'Espagne et de la Belgique.**

*Chers camarades,*

Nulle part, au début de la guerre, on comptait avec une durée aussi longue de celle-ci. Par suite de cette circonstance, l'Union syndicale internationale ne fut plus à même de remplir les fonctions lui étant assignées, abstraction faite que dans les pays belligérants les tendances nationales ont pris le dessus, favorisant ainsi dans une large mesure les mésintelligences et les sentiments d'amertume.

En 1915, les représentants des pays de l'Entente, par l'entremise de l'Amérique, ont fait des tentatives de remettre en action l'U. S. I. en proposant le transfert de son siège dans un pays neutre, mais en vain; d'une part, parce que d'après les décisions des conférences internationales, un tel transfert ne peut être décidé que par une conférence internationale réunissant, si